TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AD n° 2022-570

Arrêté portant renouvellement de l'autorisation du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile de l'ADOM 82

Le Président du Département,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Vu le courrier interministériel A-20-080188 du 16 décembre 2020 relatif aux délais supplémentaires accordés en matière d'évaluation ;

Vu l'arrêté départemental n° 2007-622 du 16 avril 2007 portant autorisation du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile de l'ADOM 82 ;

Vu la demande de l'ADOM 82 de renouvellement de l'autorisation de son service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Considérant les conclusions de l'évaluation externe réceptionnée le 17 décembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation accordée à l'ADOM 82, situé 3 place Lamothe Cadillac à Castelsarrasin, est renouvelée, à compter du 16/04/2022, pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 15/04/2037.

Article 2 : Le SAAD de l'ADOM 82 est ainsi autorisé à intervenir en mode prestataire auprès des personnes âgées et des personnes handicapées pour les activités suivantes soumises à autorisation :

- assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales,

- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,

- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Article 3 : Le SAAD de l'ADOM 82 est autorisé à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental.

Article 4 : La présente autorisation vaut habilitation à l'aide sociale.

Article 5 : Il appartient au SAAD de l'ADOM 82 de définir et de mettre en œuvre les modalités d'organisation, d'encadrement et de coordination des interventions de façon à assurer une prestation de qualité, de la maintenir dans le temps et d'en justifier l'effectivité dans le cadre des contrôles et procédures prévus à cet effet.
En application de l'article L 313-1-2 du code de l'action sociale et des familles, le SAAD de l'ADOM 82 a l'obligation d'accueillir, dans la limite de sa spécialité et de sa zone d'intervention autorisée, toute personne bénéficiaire des prestations, notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie mentionnée à l'article L 232-1 et de la prestation de compensation du handicap mentionnée à l'article L 245-1, qui s'adresse à elle.

Article 6 : Le gestionnaire et l'établissement sont répertoriés au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Identification de l'entité juridique

- Numéro FINESS EJ : 82 000 492 7
- Raison sociale / Dénomination gestionnaire : ADOM 82
- Adresse gestionnaire : 3 place Lamothe Cadillac – CS 20114 – 82103 CASTELSARRASIN CEDEX
- Statut : 60 Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique
- Numéro SIREN : 777 275 520

Identification de l'établissement

- Numéro FINESS ET : 82 000 517 1
- Raison sociale / Dénomination courante du service : SAAD ADOM 82
- Adresse service : 3 place Lamothe Cadillac – CS 20114 – 82103 CASTELSARRASIN CEDEX
- Numéro SIRET : 777 275 520 00040
- Code catégorie : 460 service d'aide et d'accompagnement à domicile
- Code discipline : 469 aide à domicile
- Code mode de fonctionnement : 16 prestation en milieu ordinaire

Article 8 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 9 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du conseil départemental dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.
Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée.

Article 12 : Monsieur le directeur général des services du conseil départemental, Madame la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines, Monsieur le Président et Madame la Directrice de l'ADOM 82 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Montauban
Le 03/04/2022

Le Président,